

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du lundi 04 juin 2018, tenue au local du Centre Multifonctions à 19h30, au 5, rue de l'Église Ouest, à Sainte-Rita.

Sont présents :

Monsieur Michel Colpron	maire	
Madame Christine Charlebois	conseillère	au siège # 2
Monsieur Blaise Gagné	conseiller	au siège # 4
Monsieur Alain Forget	conseiller	au siège # 5
Monsieur Danny Michaud	conseiller	au siège # 6

Sont absents :

Madame Micheline Cyr Rainville	conseillère	au siège # 1
Monsieur Alain Rioux	conseiller	au siège # 3

Les membres présents forment le quorum

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La session est ouverte à 19h30, par Monsieur Michel Colpron, maire de la municipalité de Sainte-Rita, Marguerite D. Michaud fait fonction de secrétaire-trésorière/directrice-générale.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et procédure d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 07 mai 2018
4. Rapport des délégations de pouvoir
5. Bordereaux des comptes incompressibles
6. Comptes
7. Transfert de crédit
8. Correspondances
9. Dépôt du certificat de vérification mécanique du camion VOLVO
10. Avis de vacances au Conseil municipal
11. Dépôt du rapport du maire aux citoyens
12. Bris au Centre Multifonctions
13. Appui à la MRC de Kamouraska
14. Ministère de la Sécurité publique
15. Formation Abattage manuel CNESST
16. Régime volontaire d'épargne retraite (RVER)
17. Tournoi de golf de la Fondation du Réseau de santé et des services sociaux des Basques
18. Assemblée des partenaires COSMOSS
19. Demande d'autorisation pour morcellement d'un terrain auprès de la CPTAQ
20. Demande des marguillers de la Fabrique de Sainte-Rita
21. Travaux au rang 4 dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale
22. Classification 2018 - Fleurons du Québec
23. Route des passants
24. Adjudication des soumissions pour le pompage des grilles pluviales
25. Fondation de la massothérapie
26. Compostage
27. Suivi de la demande de soumission pour la construction du bâtiment d'abrasif
28. Remplacement au poste de préposé à l'entretien ménager
29. Dossier
 - 29.1. Voirie été, hiver
 - 29.2. Étangs
 - 29.3. Suivi des rencontres, MRC et autres
 - 29.4. Comité des Loisirs
 - 29.5. Bibliothèque municipale
 - 29.6. Corporation Premier Jalon
 - 29.7. Corporation Touristique
 - 29.8. Cuisine collective
 - 29.9. Action municipale et famille
 - 29.10. Municipalité nourricière
 - 29.10.1 Demande du comité provisoire Municipalité nourricière

- 30. Varia
- 31. Période de questions
- 32. Clôture de la session

2018-06-04-01

Il est proposé par Monsieur Danny Michaud

DE MODIFIER l'ordre du jour

Changer le point 10 pour :

Dépôt de deux lettres de démission

QUE les points suivants soient ajoutés :

- 10.1 Avis de vacances au Conseil municipal
- 30.1 Lancement du livre Leur histoire, leur succès
- 30.2 Offre d'achat pour lampe de rue et patinoire
- 30.3 Invitation au rendez-vous du président de la FQM
- 30.4 Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux

Adoptée

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 07 MAI 2018

2018-06-04-02

Il est proposé par Monsieur Blaise Gagné

QUE le procès-verbal soit adopté tel que rédigé

Adoptée

4. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Dépôt du rapport de délégation de pouvoir de messieurs Robert Lebel, chef d'équipe, Thomas Legault, mécanicien et de Marguerite D. Michaud, directrice-générale / secrétaire-trésorière.

5. BORDEREAUX DES COMPTES INCOMPRESSIBLES

Dépôt du rapport des factures incompressibles, au montant de 26 906,08\$.

6. COMPTES

Le bordereau suivant a été soumis à l'attention des membres du conseil :

AGRISCAR COOP	peinture-ampoule del-vis autoper.- nettoyeur-septo-bac	112.96 \$
ALARME TOP-VISION INC.	frais de central pour surveillance JUIN 2018 à JUIN 2019	172.46 \$
ATELIER RÉPARATIONS GÉNÉRALES	fitting-tubing-flatbarre-coupage de fer	82.80 \$
BOUTIQUE FREDHOBBY ENR.	réinstal.Windows-nettoyage-souris portable conseiller	68.93 \$
DICOM EXPRESS GROUPE	livraison de Lévis à Sainte-Rita pour garage	111.68 \$
ECOL'EAU- B.S.L.	suivi hebdomadaire eaux usées / 4 semaines	1 491.52 \$
ÉNERGIE-RESS.NATURELLES QC	avis de mutations	8.00 \$
ÉPICERIE CHEZ AUDREY	eau, piles	14.58 \$
EXCAVATION MICHEL GOSELIN	2 voyages de sel de Cacouna	459.90 \$
GAGNON SERGINE	déplacement à Rivière-du-Loup- AGA Réseau Biblio.	59.20 \$
MALETTE	frais calcul dépenses PAERRL-TECQ + fin l'exercice 2017	3 000.85 \$
MEUBLES TARDIF ENR.	cuisinière et réfrigérateur	2 331.69 \$

MULTI PNEUS SERVICE	achat pneus- pose- balancement Dodge Ram	367.92 \$
BUANDERIE RIVIÈRE-DU-LOUP	salopettes + serviettes	55.19 \$
PÉTROLES R. TURMEL	mazout - essence ordinaire	1 660.14 \$
RAY RÉFRIGÉRATION INC.	vérification système climatisation	419.33 \$
SCIE MÉCANIQUE L. OUELLET INC.	chapeau sécurité + gants+ bottes approuvés	327.57 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE QC	péréquation pour service de la Sûreté du Québec 2018	9 029.00 \$
SERVITECH INC.	tenu à jour- équilibrage rôle 2019 analystes & techniciens	1 130.54 \$
TÉTRA TECH QI INC.	honoraires professionnels programme TECH 2014-2018	827.82 \$
UNI-SÉLECT QUÉBEC (BUMPER)	pièces laveuse press.-pièces Dodge Ram-pièces Grader	1 098.94 \$
VITRERIE K R T INC.	verre 6mm broché clair pour porte intérieur	265.87 \$
WURTH CANADA LTÉE	boulonnerie métriq.-goupilles-disque- genouillère-bouchons	1 013.05 \$
Total		24 109.94 \$

2018-06-04-03

Il est proposé par Monsieur Alain Forget

QUE les comptes au montant de 24 109,94\$ soient approuvés et payés.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 24 109,94\$.

Marguerite D. Michaud, directrice générale / secrétaire-trésorière

7. TRANSFERT DE CRÉDIT

2018-06-04-04

Il est proposé par Monsieur Alain Forget

QU'un montant de 1076,\$ soit autorisé pour les transferts de crédits suivants :

DESCRIPTION	DU	DESCRIPTION	AU	MONTANT
formation et perfectionnement	02 33000 454	Formation	02 32000 419	100.00 \$
Ent.rép. Bâtiments	02 32000 522	Huile à chauffage	02 32000 632	750.00 \$
Vêtements et accessoires	02 32000 650	Articles de quincaillerie	02 70150 641	126.00 \$
Extincteurs	02 33000 629	Vêtements et accessoires	02 32000 650	100.00 \$
TOTAL				1 076.00 \$

Adoptée

8. CORRESPONDANCES

Une liste de la correspondance a été remise à chacun, elle peut être consultée au bureau municipal aux heures d'ouverture.

9. DÉPÔT DU CERTIFICAT DE VÉRIFICATION MÉCANIQUE DU CAMION VOLVO

Dépôt du certificat de vérification mécanique effectuée, par 1850-2096 Québec Inc. (Les Ateliers SRM Enr.) de Trois-Pistoles pour le camion Volvo le 24-05-2018.

10. DÉPÔT DE DEUX LETTRES DE DÉMISSION

Dépôt de la lettre de démission de madame Micheline Cyr Rainville au poste de conseillère au siège no 1 reçue le 07 mai 2018 pour des raisons de santé effective immédiatement.

Dépôt de la lettre de démission de monsieur Blaise Gagné au poste de conseiller au siège no 4 reçue le 31 mai 2018 pour cause de déménagement effective en date du 30 juin 2018.

10.1 AVIS DE VACANCES AU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Marguerite D. Michaud, directrice générale / secrétaire-trésorière, avise les membres du conseil municipal qu'il y a vacance au sein du conseil, afin de combler le siège de madame Micheline Cyr Rainville. Compte tenu qu'un deuxième siège sera vacant à la fin juin, il y aura élection le 19 août 2018 afin d'élire deux nouveaux membres à titre de conseiller, conseillère.

2018-06-04-05

Il est proposé par Monsieur Danny Michaud

QUE la municipalité de Sainte-Rita expédie une lettre de remerciements à madame Micheline Cyr Rainville pour tout le temps consacré au sein du conseil municipal.

Adoptée

11. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS

Suite au projet de Loi 122 modifiant l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire doit présenter aux citoyens les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin.

Monsieur Michel Colpron, maire fait la lecture de son rapport et le dépose à la table du conseil.

Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

12. BRIS AU CENTRE MULTIFONCTIONS

ATTENDU QUE lors d'une activité organisée par le comité des Loisirs le 29 avril dernier un enfant a cassé une vitre à l'intérieur du Centre Multifonctions;

ATTENDU QUE la municipalité a vérifié auprès de Vitrierie KRT de Rivière-du-Loup afin d'évaluer le coût de transport, d'installation et du remplacement de la vitre, ce qui représente un peu plus de 500,\$;

ATTENDU QU'afin de réduire les coûts de remplacement de la vitre, la municipalité a demandé au chef d'équipe, monsieur Robert Lebel de faire l'achat, l'installation et le transport à Rivière-du-Loup chez Vitrierie KRT;

ATTENDU QUE la facture pour l'achat de la vitre chez Vitrierie KRT de Rivière-du-Loup est de 127,90\$ taxes incluses.

2018-06-04-06

Il est proposé par Monsieur Alain Forget

QUE la municipalité de Sainte-Rita demande au tuteur légal de l'enfant de rembourser le montant de la facture de Vitrierie KRT de Rivière-du-Loup au montant de 127,90 \$;

QUE la municipalité de Sainte-Rita demande au tuteur légal de l'enfant un montant de 50,\$ afin de rembourser une partie des frais de transport à Rivière-du-Loup et de main d'œuvre.

Adoptée

13. APPUI À LA MRC DE KAMOURASKA

APPUI À LA MRC DE KAMOURSACA POUR LE CHANGEMENT DE DATE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

ATTENDU QUE la date des élections municipales, actuellement fixée au premier dimanche de novembre, coïncide avec la période de préparation des budgets annuels dans les municipalités du Québec et précède de peu l'adoption des budgets des MRC;

ATTENDU QUE dans ce contexte, les nouveaux élus ont peu de temps pour s'approprier leurs dossiers et leurs nouvelles fonctions avant l'adoption des budgets et sont donc contraints d'adopter des budgets découlant essentiellement des orientations du précédent conseil;

ATTENDU QUE la tenue des élections municipales accapare le personnel administratif au moment où il est occupé à préparer les budgets;

ATTENDU QU'un changement de la période des élections municipales faciliterait l'exercice démocratique et permettrait que le premier budget adopté par le nouveau conseil soit en phase avec ses orientations et priorités d'action;

PAR CONSÉQUENT,

2018-06-04-07

Il est proposé par Monsieur Danny Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers présents

:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Rita appuie la MRC de Kamouraska dans ses démarches auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin que la date des élections municipales soit modifiée pour que celles-ci se tiennent au printemps, soit le premier dimanche de mai. Cette demande est adressée à l'attention des unions municipales dans le but d'aider à faire cheminer ce dossier auprès du Directeur général des élections (DGE).

QU'une copie de cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au DGE ainsi qu'aux députés provincial et fédéral.

Adoptée

14. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU QUE le premier versement de la somme payable de l'année 2018 pour les services de la Sûreté du Québec doit être reçu avant le 30 juin 2018.

2018-06-04-08

Il est proposé par Monsieur Blaise Gagné

QUE la municipalité de Sainte-Rita verse la somme de 9 029,\$ au ministère de la Sécurité publique pour le premier versement de la Sûreté du Québec.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 9 029,\$

Marguerite D. Michaud, directrice générale / secrétaire-trésorière

15. FORMATION ABATTAGE MANUEL CNESST

ATTENDU QUE le Service aux Entreprises de la Commission Scolaire des Monts-et-Marées (CSMM) de Matane offre une formation en «abattage manuel CNESST»;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la demande d'inscription le 25 mai dernier et la formation avait lieu les 2 et 3 juin 2018;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita doit se conformer aux exigences de la CNESST en abattage d'arbres;

ATTENDU QUE monsieur Robert Lebel, chef d'équipe à la municipalité désire suivre la formation;

ATTENDU QUE madame Marguerite D. Michaud, directrice générale / secrétaire-trésorière a autorisé monsieur Lebel à suivre la formation;

ATTENDU QUE la formation en abattage manuel CNESST a eu lieu les 2 et 3 juin dernier au Groupement Forestier et Agricole Tâché inc. au coût de 400,\$.

2018-06-04-09

Il est proposé par Madame Christine Charlebois

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte d'entériner la décision prise par madame Marguerite D. Michaud, directrice générale / secrétaire-trésorière pour la formation en abattage manuel CNESST les 2 et 3 juin dernier au Groupement Forestier et Agricole Tâché inc. au coût de 400,\$.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 400,\$.

Marguerite D. Michaud, directrice générale / secrétaire-trésorière

16. RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE RETRAITE (RVER)

Madame Marguerite D. Michaud, directrice générale / secrétaire-trésorière, informe les membres du conseil municipal que tous les employeurs doivent offrir un Régime volontaire d'Épargne-Retraite (RVER) à leurs employés du Québec à une date limite établie en fonction du nombre d'employés qui travaillent à leur établissement au Québec.

Pour la municipalité de Sainte-Rita la date limite pour s'inscrire au Régime volontaire d'Épargne-Retraite (RVER) est d'ici le 31 décembre 2018.

Une première rencontre est prévue le lundi 11 juin prochain à 10 H 00 avec madame Renée Malenfant de la caisse du Terroir Basque afin de débiter le processus de mise en place d'un Régime volontaire d'Épargne- (RVER).

17. TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DU RÉSEAU DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES BASQUES

ATTENDU QUE le président d'honneur de la Fondation du Réseau de la santé et des services sociaux des Basques, monsieur Gaston Bérubé invite la municipalité de Sainte-Rita à la 24^{ième} édition du tournoi de golf de la Fondation du Réseau de la santé et des services sociaux des Basques;

ATTENDU QUE la Fondation gère les sommes recueillies pour assurer la qualité des soins et des services médicaux offerts dans notre région et ce, pour le bénéfice de toute la population;

ATTENDU QUE le tournoi de golf de la Fondation aura lieu mercredi le 13 juin 2018 au Golf du Parc du Mont-Saint-Mathieu;

ATTENDU QUE si nous ne pouvons pas participer à la journée de golf au coût de 125,\$ nous sommes invités au souper-bénéfice, au coût de 50,\$.

2018-06-04-10

Il est proposé par Monsieur Blaise Gagné

QUE la municipalité de Sainte-Rita décline l'invitation de monsieur Gaston Bérubé, président d'honneur de la Fondation du Réseau de la santé et des services sociaux des Basques pour la 24^{ième} édition du tournoi de golf de la Fondation du Réseau de la santé et des services sociaux des Basques compte tenu du manque de ressources humaines et financières.

Adoptée

18. ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES COSMOSS

ATTENDU QU'une assemblée des partenaires COSMOSS les Basques aura lieu le lundi 11 juin de 9 H 00 à 14 H 30 à la salle communautaire de Saint-Simon;

ATTENDU QUE ce sera l'occasion de célébrer toutes les belles actions réalisées cette année et de travailler sur certaines d'entre elles qui nécessitent un peu plus de réflexion;

ATTENDU QUE madame Sergine Gagnon, secrétaire-trésorière adjointe désire être présente à cette rencontre.

2018-06-04-11

Il est proposé par Monsieur Alain Forget

D'AUTORISER madame Sergine Gagnon, secrétaire-trésorière adjointe à participer à l'assemblée des partenaires COSMOSS les Basques qui aura lieu le lundi 11 juin de 9 H 00 à 14 H 30 à la salle communautaire de Saint-Simon;

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte de rembourser les frais de déplacements de madame Gagnon au montant de 36.88\$.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 36.88\$.

Marguerite D. Michaud, directrice générale / secrétaire-trésorière

19. DEMANDE D'AUTORISATION POUR MORCELLEMENT D'UN TERRAIN AUPRÈS DE LA CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Rita a pris connaissance de la demande d'autorisation de M Jean-Marc D'Auteuil auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), laquelle consiste essentiellement au morcellement en trois parties de sa propriété, dont une partie se trouvant dans la municipalité de Sainte-Rita, afin de donner ces terres à ses enfants de son vivant;

CONSIDÉRANT QUE ladite partie visée se situe dans la zone agricole en vertu de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec les dispositions de la loi sur la protection et des activités agricoles, la municipalité de Sainte-Rita doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par M Jean-Marc D'Auteuil;

CONSIDÉRANT QUE la demande présentée est conforme au règlement de zonage municipal en vigueur à Sainte-Rita;

CONSIDÉRANT QUE l'article 58.2 de la Loi, précise que l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande ;

CONSIDÉRANT QUE même si la superficie des terrains sera réduite, la propriété continuera d'être cultivée par le locateur des terres;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation de la CPTAQ n'aura pas d'impact négatif sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE malgré la transaction qui morcèle une propriété, 100% de la superficie demeure à vocation agricole;

CONSIDÉRANT QUE le morcellement de la propriété aura lieu lors du décès du propriétaire, et ce, par testament;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire préfère voir le retour de ses enfants de son vivant;

CONSIDÉRANT QU'en tous points, cette autorisation serait conforme aux critères définis à l'article 62 de la loi sur la protection et des activités agricoles ainsi qu'aux objectifs de la réglementation municipale;

Pour ces motifs,

2018-06-04-12

Il est proposé par Monsieur Danny Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Rita appui la demande d'autorisation adressée à la CPTAQ soumise par Monsieur Jean-Marc D'Auteuil.

Adoptée

20. DEMANDE DES MARGUILLERS DE LA FABRIQUE DE SAINTE-RITA

ATTENDU QUE madame Lucille Turcotte, présidente de la Fabrique de Sainte-Rita demande à la municipalité de Sainte-Rita de prêter gratuitement la salle Multifonctions pour le gala musical qui aura lieu le 15 juillet prochain;

ATTENDU QUE les profits serviront au bon fonctionnement de la Fabrique et de garder l'Église le plus longtemps possible active pour la communauté chrétienne.

2018-06-04-13

Il est proposé par Monsieur Danny Michaud

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte de prêter gratuitement la salle Multifonctions à la Fabrique de Sainte-Rita pour le gala musical qui aura lieu le 15 juillet prochain;

QUE le ménage est sous la responsabilité de la Fabrique de Sainte-Rita.

Adoptée

21. TRAVAUX AU RANG 4 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita désirent faire des travaux au rang 4;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita désirent procéder par appel d'offres sur invitation auprès de deux Entrepreneurs en travaux de voirie;

ATTENDU QUE les travaux consiste à faire :

- L'achat de matériaux granulaires MG 20
- Nettoyage de fossé
- Enlever un affleurement rocheux

2018-06-04-14

Il est proposé par Monsieur Blaise Gagné

QUE la municipalité de Sainte-Rita procède par appel d'offres sur invitation auprès de deux Entrepreneurs en travaux de voirie pour les travaux ci-haut;

QUE la municipalité de Sainte-Rita demande une réponse au plus tard, mardi le 3 juillet prochain à 11 H 00;

QUE les travaux doivent être exécutés entre le 10 et 31 juillet 2018.

Adoptée

22. CLASSIFICATION 2018 – FLEURONS DU QUÉBEC

ATTENDU QU'une visite de classification aura lieu cet été afin d'obtenir un fleuron supplémentaire;

ATTENDU QUE les critères sont les suivants :

- La variété des éléments horticoles (massif de vivaces et annuelles, arbustes et arbres)

- Le nombre d'éléments construits (meublier urbain, éclairage, signalisation, structure architecturale, pièce d'eau, éléments inertes, bacs à fleurs)
- La mise en valeur du potentiel exploitable
- L'état visuel du patrimoine bâti et l'aménagement paysager
- L'harmonie et/ou la thématique

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita désire installer un banc et un bac à fleurs sur le terrain du bureau de poste.

2018-06-04-15

Il est proposé par Monsieur Danny Michaud

QUE la municipalité de Sainte-Rita demande à madame Simone Dallaire, maître de poste à Sainte-Rita l'autorisation de placer un banc et un bac à fleurs sur le terrain du bureau de poste au coin de la rue;

QU'ADVENANT une réponse positive de madame Dallaire, que la municipalité de Sainte-Rita achète un banc et un bac à fleurs de plus ou moins 200,\$ et le place sur le terrain du bureau de poste au coin de la rue.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 200,\$.

Marguerite D. Michaud, directrice générale / secrétaire-trésorière

23. ROUTE DES PASSANTS

ATTENDU QUE la Route des passants regroupe 7 municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup et des Basques par un parcours rural balisé;

ATTENDU QUE le comité de la Route des passants est composé d'hébergeurs, de conseillers municipaux et d'agents de développement;

ATTENDU QUE pour la prochaine saison, le comité de la Route des passants a décidé de faire la promotion de la carte via l'application Ondago;

ATTENDU QU'une contribution financière de 145,\$ est demandée afin de couvrir les frais promotionnels;

ATTENDU QUE le coût d'hébergement annuel est de 50,\$ par année;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal désirent évaluer les impacts touristiques dans le milieu à la fin de l'année.

2018-06-04-16

Il est proposé par Monsieur Alain Forget

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte de payer un montant de 145,\$, pour couvrir les frais promotionnels de la prochaine saison;

QUE les membres du conseil municipal vont évaluer les impacts touristiques dans le milieu en cours d'année afin de décider si la municipalité poursuit ou non son implication financière l'an prochain.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 145,\$.

Marguerite D. Michaud, directrice générale / secrétaire-trésorière

24. ADJUDICATION DES SOUMISSIONS POUR LE POMPAGE DES GRILLES PLUVIALES

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a demandé des soumissions sur invitation à deux entreprises pour le pompage de 14 grilles pluviales et de 3 grilles sanitaires;

ATTENDU QUE Simetech Environnement Inc. de Témiscouata-sur-le-Lac a soumissionné au montant de 135,\$ de l'heure pour le camion vacuum, 38,\$ de l'heure pour le deuxième opérateur et une surcharge de carburant de 15%;

ATTENDU QUE Sani Manic de Saint-Anaclet a soumissionné au montant 140,\$ de l'heure pour le camion vacuum, 42,\$ de l'heure pour le deuxième opérateur et une surcharge de carburant de 15%.

2018-06-04-17

Il est proposé par Madame Christine Charlebois

QUE les membres du conseil municipal acceptent la soumission de Simetech Environnement Inc. de Témiscouata-sur-le-Lac au montant de :

- 135,\$ de l'heure pour le camion vacuum
- 38,\$ de l'heure pour le deuxième opérateur,
- surcharge de carburant de 15%.

Adoptée

25. FONDATION DE LA MASSOTHÉRAPIE

ATTENDU QUE la Fondation de la massothérapie a pour mission d'apporter un soutien aux personnes vivant avec un cancer, de la douleur chronique ou un problème de santé mentale en leur offrant gratuitement des soins de massothérapie;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita n'a pas les ressources financières pour contribuer à la campagne de financement 2018-2019 de la Fondation de la massothérapie.

2018-06-04-18

Il est proposé par Monsieur Alain Forget

QUE la municipalité de Sainte-Rita rejette la demande d'aide financière de la Fondation de la massothérapie dans le cadre de la campagne de financement 2018-2019 compte tenu que la municipalité n'a pas les ressources financières pour appuyer la demande

Adoptée

26. COMPOSTAGE

ATTENDU QUE le 10 mai dernier la municipalité de Sainte-Rita a reçu la confirmation d'une subvention de 9 237,\$ en vertu du programme d'aide au compostage domestique;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a fait l'achat de 240 composteurs domestique avec aérateur, poubelle de comptoir de cuisine et le guide de compostage;

ATTENDU QUE madame Marie-Josée Bérubé, assistante au département du PGMR, de la MRC des Basques, va venir faire une séance d'information à la salle multifonctions afin d'expliquer comment procéder pour faire du compost;

ATTENDU QUE les employés municipaux vont distribuer les bacs avec les accessoires à chaque résidence de la municipalité dans la semaine du 17 au 23 juin 2018;

ATTENDU QU'un communiqué va être émis dans le prochain journal municipal à cet effet.

2018-06-04-19

Il est proposé par Madame Christine Charlebois

QUE la municipalité de Sainte-Rita avise madame Marie-Josée Bérubé, assistante au département du PGMR, de la MRC des Basques de la date pour tenir une rencontre d'information;

QUE les employés municipaux distribuent les bacs avec les accessoires à chaque résidence de la municipalité dans la semaine du 17 au 23 juin prochain;

QU'un communiqué soit émis dans le prochain journal municipal à cet effet.

Adoptée

27. SUIVI DE LA DEMANDE DE SOUMISSION POUR LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT D'ABRASIF

Monsieur Michel Colpron, maire informe les membres du conseil municipal de certaines difficultés que nous vivons présentement concernant la construction de bâtiment pour l'abrasif.

- le bâtiment devait être d'une grandeur de 40 pi x 100 pi ou 50 pi X 80 pi mais selon nos règlements pour être exempté de la loi sur les architectes nous devons respecter une dimension de moins de 300 mètre carré.
- Que suite à un imbroglio avec un voisin, nous devons faire arpenter le terrain afin de s'assurer qu'il sera bâti au bon endroit.
- Que suite au certificat d'arpentage nous allons revoir à la baisse la grandeur du bâtiment afin de ne pas dépasser le 300 mètre carré.
- Que suite aux résultats de nos demandes d'informations la municipalité fera une demande de dérogation mineure au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) afin de respecter les marges de recul.
- Par la suite nous procéderons par appel d'offres sur invitation.

28. REPLACEMENT AU POSTE DE PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN MÉNAGER

ATTENDU QUE madame Marie-Josée D'Amour a démissionné de son emploi temporaire à titre de préposée à l'entretien ménager le 7 mai dernier;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a reçu la candidature de madame Johannie Saint-Jean pour le poste temporaire de préposée à l'entretien ménager;

ATTENDU QUE madame Saint-Jean possède les qualifications requises pour ce poste;

ATTENDU QUE la durée de l'emploi est temporaire jusqu'au retour de madame Ginette Turcotte.

2018-06-04-20

Il est proposé par Monsieur Danny Michaud

QUE Johannie Saint-Jean soit engagée temporairement au poste de préposée à l'entretien du Centre Multifonctions;

QUE la période d'emploi de madame Saint-Jean est effective en date du 31 mai 2018, jusqu'au retour de madame Ginette Turcotte;

QUE le salaire est établi selon la politique salariale de la municipalité de Sainte-Rita.

Adoptée

29. DOSSIER

29.1 VOIRIE ÉTÉ, HIVER

Madame Marguerite D. Michaud, informe les membres du conseil que :

- L'inspection du camion VOLVO est terminée et celle du camion Freightliner sera effectuée au cours des prochaines semaines.
- Dépôt de la lettre de monsieur Jean D'Amour octroyant à la municipalité un montant de 11 000,\$ dans le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
- Monsieur Berthier Malenfant a débuté son travail pour la municipalité ce matin.
- L'abat poussière est arrivé ce matin et des problèmes sont survenus lors du déchargement, des explications seront demandées à monsieur Éric Durant, représentant de sel Warwick.

29.2 ÉTANGS

Madame Marguerite D. Michaud, directrice générale / secrétaire-trésorière informe les membres du conseil que :

Rien de nouveau pour le moment

29.3 SUIVI DES RENCONTRES MRC ET AUTRES

Monsieur Michel Colpron nous informe que :

M.R.C:

- C.A. le 09 mai 2018 à Trois-Pistoles
- Séance du conseil de la MRC le 23 mai 2018 à Saint-Simon
- Commission forestière et TPI le 8 mai à Saint-Guy

Prochain conseil le 20 juin 2018 à Saint-Éloi

Prochain C.A. le 13 juin 2018 à Trois-Pistoles

POSTES-CANADA :

- Cérémonie pour les 50 ans du bureau de poste de Sainte-Rita le 01 juin 2018 à 9 H 30

29.4 COMITÉ DES LOISIRS

Monsieur Alain Forget nous informe que :

- Les membres du comité des Loisirs ont reçu la confirmation de subvention d'Emploi été Canada pour 7 semaines pour la période du 25-06-2018 au 01-09-2018 à raison de 30 heures par semaine.
- Démission d'un membre du comité
- Rencontre des membres du comité ce soir afin d'engager une personne pour le terrain de jeux
- Jeudi soir formation à distance pour l'animatrice des terrains de jeux

29.5 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Madame Sergine Gagnon, responsable de la bibliothèque informe les membres du conseil que :

- Assemblée générale annuelle (AGA) à Rivière-du-Loup le 26 mai 2018 de 10 h 00 à 16 h 00
- Dépôt du rapport d'essai 2018-2019 lors de AGA (casque virtuel) des livres seront reliés à cet effet à suivre..
- Nous avons une exposition sur les phares jusqu'en septembre prochain
- La bibliothèque sera fermée les mercredis soirs de juillet seulement.

29.6 CORPORATION D'HABITATION PREMIER JALON

Monsieur Michel Colpron, président de la corporation premier Jalon nous informe que :

- Nous attendons toujours des nouvelles de la Régie du logement pour un loyer impayé
- Dès le retour de monsieur Jean Gagnon, secrétaire de la Corporation d'Habitation Premier Jalon nous tiendrons notre assemblée générale annuelle.

29.7 CORPORATION TOURISTIQUE

Monsieur Michel Colpron, secrétaire de la Corporation Touristique nous informe que :

- Le comité du Festival se réunira le 11 juin prochain

29.8 CUISINE COLLECTIVE

Monsieur Danny Michaud informe les membres du conseil que :

- La cuisine sera de retour à l'automne

29.9 ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Madame Christine Charlebois informe les membres du conseil que :

- J'ai fait une demande de subvention pour l'aménagement de la cour de l'école avec madame Flora Charlet de COSMOSS
- Bientôt je vais me pencher sur la politique familiale
- Suite à la demande du conseil le mois dernier, un policier de la Sûreté de Québec va venir rencontrer les élèves à l'école le 11 juin prochain.

29.10 MUNICIPALITÉ NOURRICIÈRE

29.10.1 DEMANDE DU COMITÉ PROVISOIRE MUNICIPALITÉ NOURRICIÈRE

ATTENDU QUE le comité provisoire de municipalité nourricière demande à la municipalité de Sainte-Rita l'autorisation d'utiliser le terrain adjacent à l'Église afin de mener à bien le projet de Municipalité nourricière;

ATTENDU QU'une partie de ce terrain servira pour la production maraîchère et fruitière également pour y aménager un parc;

ATTENDU QUE ces aménagements seront accessibles à tous les citoyens de la municipalité et procurera une nouvelle vitalité dans le milieu;

ATTENDU QUE le comité provisoire de Municipalité nourricière désire faire une demande d'incorporation auprès du Registre des Entreprises;

ATTENDU QU'une entente de principe devra être signée avec le comité provisoire afin d'établir les modalités d'utilisations dudit terrain..

2018-06-04-21

Il est proposé par Monsieur Blaise Gagné

QUE la municipalité de Sainte-Rita signe une entente avec le comité provisoire de Municipalité nourricière afin d'établir les modalités d'utilisations dudit terrain;

QUE suite à la signature de l'entente la municipalité de Sainte-Rita va autoriser le comité provisoire de Municipalité nourricière à utiliser le terrain adjacent à l'Église afin de mener à bien leur projet de production maraîchère et fruitière et d'y aménager un parc;

QUE le comité provisoire de Municipalité nourricière demande son enregistrement le plus tôt possible au Registraire des Entreprises afin d'établir des objectifs précis.

Adoptée

30. VARIA

30.1 LANCEMENT DU LIVRE LEUR HISTOIRE, LEUR SUCCÈS

ATTENDU QUE madame Marie-Ève Dubé du journal Infodimanche invite la municipalité de Sainte-Rita au lancement du livre Leur Histoire, Leur Succès, le lundi 18 juin à 18 H 00 au chalet du Parc du Mont Saint-Mathieu;

ATTENDU QU'aucun membre du conseil municipal n'est disponible à cette date.

2018-06-04-22

Il est proposé par Monsieur Blaise Gagné

QUE la municipalité de Sainte-Rita avise madame Marie-Ève Dubé du journal Infodimanche de la non disponibilité des membres du conseil à cette date.

Adoptée

30.2 OFFRE D'ACHAT LAMPE DE RUE ET DE PATINOIRE

ATTENDU QUE monsieur Thomas Legault, mécanicien désire acheter les 7 lampes de patinoire et les 3 lampes de rues qui ne servent plus et qui encombrant le garage municipal.

2018-06-04-23

Il est proposé par Monsieur Alain Forget

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte l'offre de monsieur Thomas Legault au montant de 50,\$ pour 7 lampes de patinoire et 3 lampes de rue.

Adoptée

30.3 INVITATION AU RENDEZ-VOUS DU PRÉSIDENT DE LA FQM

ATTENDU QUE monsieur Jacques Demers, président de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) invite les maires de notre région au prochain Rendez-vous du président qui se tiendra le mardi 19 juin prochain à l'Hôtel Rimouski;

ATTENDU QUE monsieur Michel Colpron, maire n'est pas disponible à cette date.

2018-06-04-24

Il est proposé par Monsieur Danny Michaud

QUE la municipalité de Sainte-Rita avise monsieur Demers, président de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) de la non disponibilité de monsieur Michel Colpron à cette date.

Adoptée

30.4 CAMPAGNE PROVINCIALE D'ARRACHAGE DE L'HERBE À POUX

ATTENDU QUE madame Dominique Massie, directrice générale de l'Association pulmonaire du Québec demande à la municipalité de Sainte-Rita de soutenir la Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2018 et de s'engager à mener des activités d'arrachage et de prévention;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita n'a pas d'herbe à poux sur son territoire.

2018-06-04-25

Il est proposé par Madame Christine Charlebois

QUE la municipalité avise madame Dominique Massie, directrice générale de l'association pulmonaire du Québec que la municipalité de Sainte-Rita n'a pas d'herbe à poux sur notre territoire.

Adoptée

31. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est allouée au public

32. CLÔTURE DE LA SESSION

À 21 H 00 l'ordre du jour étant épuisé.

2018-06-04-26

Il est proposé par Monsieur Blaise Gagné

QUE la présente séance soit close.

Adoptée

Signé : _____
Président d'assemblée

Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je Michel Colpron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.